



Inscription administrative des enfants entrant en petite section

- Le formulaire d'inscription est disponible en téléchargement sur www.wittenheim.fr, ou à la mairie.
- Il devra être accompagné d'une copie du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois autre qu'une facture de téléphone mobile et déposé à la mairie.
- Un certificat d'inscription vous sera remis précisant l'école d'affectation.
- Une fois l'inscription administrative effectuée, contactez la directrice de l'école aux dates données par la mairie. Elle procédera à l'admission définitive après vous avoir rencontré.

Dérogations de secteur scolaire

Les demandes sont à faire à partir du mois de janvier. Les réponses vous parviendront courant mai pour les dérogations internes à Wittenheim ou arrivant à Wittenheim.

Rappel : les dérogations constituent une mesure exceptionnelle. Leur obtention est liée aux possibilités effectives d'accueil dans l'école souhaitée, et de ce fait, elle n'est pas garantie.

Pour tout renseignement

Concernant les écoles

Pôle Enfance-Jeunesse de la Mairie
Service scolaire
Place des Malgré-Nous BP 29
68272 WITTENHEIM Cedex
☎ : 03 89 52 85 10
@ : mairie@wittenheim.fr

Concernant l'accueil du matin

Pôle Enfance-Jeunesse de la Mairie
Service scolaire
Place des Malgré-Nous BP 29
68272 WITTENHEIM Cedex
☎ : 03 89 52 85 10
@ : mairie@wittenheim.fr

Concernant le périscolaire

Service périscolaire
de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
11 avenue du Président Kennedy
68000 MULHOUSE
☎ : 03 89 32 58 72
@ : accueil52@mulhouse-alsace.fr

Site Curie-Freinet/La Fontaine : ☎ 03 89 52 26 09
Site Pasteur/La Forêt : ☎ 03 89 57 22 96
Site Sainte Barbe : ☎ 03 89 62 09 08
Site Bastian/Jeune-Bois : ☎ 03 89 53 81 34
Site Fernand Anna (MJC de Wittenheim) : ☎ 03 89 53 55 54

Concernant les assistantes maternelles :

Relais des Assistantes Maternelles
260 route de Soultz 68270 WITTENHEIM
☎ : 03 69 77 60 01
@ : relaism2a@mulhouse-alsace.fr